

### Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

# 2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

#### Financement 2011 de l'ADEC

## Rapport n° CP/2011/22

# **Service gestionnaire:**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

## Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption de la convention financière à intervenir pour le financement 2011 de l'ADEC, soit une subvention de fonctionnement de 450.000 €

Le cadre du partenariat entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEC a été adopté en séance plénière de décembre 2010 pour la période 2011-2014, tant sur le plan des objectifs partagés que du financement.

Ce cadre est précisé annuellement par un contrat d'objectifs, présenté en Commission de l'Economie de l'Emploi et du Tourisme. Un programme de travail particulièrement chargé n'a pas permis d'organiser l'audition de l'ADEC lors de la séance de décembre.

Afin d'éviter à l'association des difficultés de trésorerie, il est proposé de dissocier la mise en place de la convention financière indispensable au versement du soutien du Département de l'approbation du contrat d'objectifs.

Les crédits inscrits au budget primitif 2011 sont identiques à ceux de 2010, soit 450.000 €.

La convention financière est annexée à la présente.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24197	65-6574-90	450 000,00	€	450 000,00 €	450 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de 2011 de 450.000 € à l'ADEC ;
- Approuve la convention financière 2011 à intervenir avec l'ADEC;
- Autorise le Président du Conseil Général à signer ladite convention.

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,

**Guy-Dominique KENNEL**